



CONVENTION N° : 2026.01.30

date INTERVENTION : année.mois.jour + initiales des intervenants

Entre :

L'association PAROL84

et

la crèche multi accueil "La Maison des Lutins" à Orange

Il est établi la présente convention qui a pour objet :

- de fixer le cadre de l'intervention et de définir les attentes du demandeur de prestations
- de garantir une intervention conforme aux données actuelles reconnues par l'ensemble de la profession d'orthophoniste
- de définir les règles déontologiques auxquelles se soumettent les intervenants mandatés par PAROL84

Cadre de l'intervention :

Séance d'information

Projet pédagogique

Atelier

Autre

PAROL'84

1,imp. d'Alsace - 84000 AVIGNON

mail : association.parol84@gmail.com



Thème de l'intervention :

Sujet à déterminer sur le thème général du langage, à destination des parents de jeunes enfants

Règles de déontologie :

Les interventions des orthophonistes mandatés par PAROL84, auprès des publics définis ci-dessus ont un but d'information, et de prévention ; elles ne peuvent avoir aucun caractère rééducatif et ces orthophonistes s'engagent à ne rencontrer personnellement aucun enfant.

Les orthophonistes intervenant(e)s ou invité(e)s s'engagent à ne faire aucune publicité personnelle avant, pendant et après leur intervention qu'elles/ils présentent au nom du consensus professionnel, s'interdisent toute démarche de nature à considérer le public comme des patients potentiels pour leurs activités professionnelles.

PAROL 84 se réserve le droit de choisir les orthophonistes qu'elle mandate parmi ses adhérents.

Dans la mesure du possible, les interventions sont assurées par 2 intervenant(e)s. Cette condition est indispensable pour les formations à la journée.

Un avenant précisant le nom des orthophonistes mandatées pour cette intervention est joint à la présente convention et définit les conditions, modalités, et rémunérations des intervenants de PAROL84.

Fait à Avignon..... le 2 décembre 2025.....

Signature demandeur :

Signature orthophoniste(s) :

La présidente, Christine Carlin

PAROL'84

1,imp. d'Alsace - 84000 AVIGNON

ou par mail : association.parol84@gmail.com

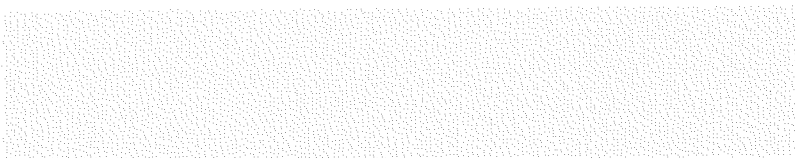


Avenant à la convention n°

Conformément à la convention signée :

Entre PAROL84

Et



Il est établi l'avenant suivant :

M. [Redacted] Orthophoniste

M. [Redacted] Orthophoniste

Sont mandaté(e-s) par PAROL84 pour assurer l'intervention prévue

Le :

à :

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le 12/12/2025



ID : 084-268400744-20251210-1019-DE